



COMPTE RENDU

Séance n° 2 du 24 mars 2016.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vingt quatre mars deux mille seize à 20 heures 30 minutes - MAIRIE DE FAILLY 1, rue de Vrémly, sous la Présidence de Monsieur Roland TETERCHEN, le Maire

Date de convocation : 21 mars 2016.

Délibération n° 2016_2_1: Compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Alain DALSTEIN, 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir entendu l'exposé du compte administratif M14 de l'année 2015, l'adopte à l'unanimité.

Délibération n° 2016_2_2 : Compte de gestion 2015.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Teterchen Roland, le Maire, a déclaré que les comptes de gestion des budgets dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2016_2_3 : Affectation du résultat 2015.

Le Conseil Municipal de Faily, réuni sous la Présidence de Roland Teterchen, le Maire, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif M14 2015 Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 202 482,45 €

Décision d'affectation

1-	Affectation en réserves R1068 en investissement (Au minimum couverture du besoin de financement F)	0 €
2-	Report en fonctionnement R002 (Résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	286 539,51 €

Délibération n° 2016_2_4 : Vote des taxes 2016.

Le Conseil Municipal maintient les taux votés l'an dernier.

Délibération n° 2016_2_5 : Budget 2016 : montants des provisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter au 31/12/2015, pour le budget 2016 le montant des provisions comptabilisées au titre des débiteurs défaillants à hauteur de 6000 euros.

Les dépenses correspondantes seront portées au budget de l'année 2016 sur les crédits à ouvrir au compte 6817 "dotations ou reprises de provisions pour débiteurs défaillants"

Délibération n° 2016_2_6 : Budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après étude des propositions du Maire, adopte à l'unanimité le budget primitif M14 de l'année 2016 et l'arrête en dépenses et recettes de fonctionnement à 635 355,51 € et en dépenses et recettes d'investissement à 167 310,76 €.

Délibération n° 2016_2_7 : Demande de subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention du Département au titre des amendes de police pour le projet de signalisation qui comporte une matérialisation du stationnement qui serait à réaliser après les travaux d'enfouissement de réseaux rue En Bellevue ainsi que des aménagements sécuritaires à Faily au niveau de la mairie et devant l'arrêt de bus dont le devis estimatif fait par l'entreprise TONIAZZO s'élève à 1 240, 00 € HT soit 1 488,00 € TTC.

Délibération n° 2016_2_8 : Modification de la délibération n° 2015-4-5 du 18/09/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la nouvelle rédaction de la délibération n° 2015_4_5 comme suit :
« le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à suivre les travaux uniquement en tant que maître d'ouvrage et d'œuvre »

Délibération n° 2016_2_9 : Proposition de convention pour la télé relève des compteurs d'eau potable : pose de répéteurs sur les supports d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de la Mosellane des eaux, décide d'autoriser le maire à signer la convention pour la télé relève des compteurs d'eau potable.